

Compte-rendu de la réunion du 29 mars 2011

Présents : Messieurs Didier DAGONET, Jean DELIGNIERES, Gérard WAGENTRUTZ, Stéphane SABOURAULT et Mesdames Sophie COOLSAET, Christelle BRUNETTI

Absents : Mesdames Bénédicte DEBRAY ayant donné pouvoir à Monsieur DELIGNIERES, Monsieur GLANDIERES.

Assistait également à cette réunion : Madame Sandrine ROUECHE

La séance est ouverte à 20 heures 40

1/ Désignation du Secrétaire de séance

Monsieur le Président propose que Monsieur Gérard WAGENTRUTZ soit secrétaire de séance, aucune objection n'étant faite, celui-ci accepte.

2/ Approbation du compte rendu de la séance du 03 décembre 2010

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de la séance du 03 décembre 2010. Aucune remarque n'étant faite, Monsieur le Président passe aux votes. Le **Conseil Syndical**, après en avoir délibéré **et à l'unanimité approuve** le compte rendu du 03 décembre 2010.

3/ Approbation du Compte Administratif 2010

Monsieur le Président présente le compte administratif 2010 qui fait ressortir un excédent en fonctionnement de 7 598,40 €uros et un déficit en investissement de 2151.39 €uros. Monsieur le Président demande s'il y a des questions. Aucune question n'étant posée, il sort de la salle et confie la présidence à Monsieur Jean DELIGNIERES.

Le **Conseil Syndical**, après en avoir délibéré **et à l'unanimité approuve** le compte administratif 2010 du Syndicat.

4/ Approbation du Compte de Gestion 2010

Monsieur le Président présente le compte de gestion 2010 qui a été dressé par Madame Line BOUDET, Trésorière Principale de Beauchamp-Taverny, qui reprend les écritures effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire. Monsieur le

Président précise que le compte de gestion est à l'identique du compte administratif 2010, et passe aux votes.

Le **Conseil Syndical**, après en avoir délibéré à l'**unanimité**, **approuve** le compte de gestion 2010 du Syndicat établi par la Trésorière Principale de Beauchamp-Taverny.

5/ Affectation des résultats

Considérant l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2010 d'un montant de 7 598,40 Euros et un déficit d'investissement de 2 151,39 Euros, Monsieur le Président propose d'affecter la somme de 2 151,39 € en investissements sur le compte 1068 afin de couvrir le déficit, et d'affecter l'excédent restant en fonctionnement au compte 002, soit 5 447,01 Euros.

Le **Conseil Syndical**, statuant sur la répartition des résultats, après en avoir délibéré et à l'**unanimité approuve** le report sur l'exercice 2011, à savoir :

- Recettes d'investissement au compte 1068	2 151,39 €
- Recettes de fonctionnement au compte 002	5 447,01 €

6/ Approbation du Budget Primitif 2011

Monsieur le Président donne lecture des propositions établies pour le budget 2011. Les dépenses et les recettes sont équilibrées en section de fonctionnement et en section d'investissement. Monsieur DELIGNIERES demande des explications sur le montant des frais d'affranchissement, car le montant correspond à 300 timbres et il pense que c'est beaucoup. Monsieur le président lui répond que ces frais sont nécessaires car il y a certains courriers expédiés en recommandé AR, pour les consultations par exemple pour les copieurs l'an dernier, et que des économies peuvent peut-être être faite sur d'autres lignes budgétaires, comme les produits d'entretien, par exemple. Monsieur DELIGNIERES signale que pour l'an dernier il n'a pas eu pour Chauvry de produits d'entretien mais que sa commune à tout de même payé sa part sur les produits... Monsieur le président continue sa lecture et fait remarqué que les frais de personnel augmentent, car cette année un agent d'animation était sous contrat avec l'état et son salaire était pris en charge en grande partie par ce dernier, et que l'an prochain ça ne sera plus le cas.

Le **Conseil Syndical**, après en avoir délibéré pour la section fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement **approuve** à l'unanimité le Budget Primitif 2011 du Syndicat pour l'exercice 2011 qui est équilibré en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- Section de fonctionnement	115 450,00 €
- Section d'investissement	4 651,39 €
- Montant global	120 101,39 €

7/ Dotation des Communes

Monsieur le Président explique que les clés de répartitions sont dans les statuts du Syndicat et indique que pour la commune de Chauvry la participation financière pour l'année 2011 sera de 24 926,98 Euros en section de fonctionnement scolaire, 8 576,59 en section de fonctionnement périscolaire et 1 040,52 Euros en section d'investissement ce qui fait un total pour cette année de

34 544,09 €uros. Pour la commune de Béthemont-la-Forêt la participation sera de 35 458,90 €uros représentant 24 288,02 €uros en section de fonctionnement scolaire, 9 711,40 €uros en section de fonctionnement périscolaire et 1 459,48 €uros en section d'investissement.

Monsieur le Président demande si il y a d'autres questions, et propose de passer au vote, l'ensemble des membres **approuve à l'unanimité** la participation des communes.

8 / Présentation de la convention concernant le transport scolaire avec le STIF

Des changements vont être effectués par rapport à de nouvelles dispositions prises par le STIF, car selon les critères de subvention, le circuit n'est pas assez « long », inférieur à 3 Km, mais comme le trajet entre Chauvry et Béthemont est « dangereux », le circuit passant par le bas des villages est normalement accordé et subventionnable à hauteur de 65 %. Et pour la subvention du Conseil Général, nous n'avons toujours pas de réponse à savoir si il continuera ou pas à subventionner le transport scolaire du Syndicat. Si il ne nous subventionne pas, il reste 35 % des frais, soit environ 280 €uros par an et par enfant transporté. Donc il faut attendre la réponse définitive ensuite il faudra se revoir rapidement pour décider de la signature ou pas de la convention et de la solution à trouver pour financer le restant du coût. Voir si le montant est supportable par le Syndicat et donc par les communes, car il faudra peut-être rallonger les subventions, ou voir pour demander une participation aux familles, ce qui semble délicat, il faudra en reparler au moment opportun. Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions. Personne n'a de question pour l'instant et pense qu'il faudra voir lorsque l'on aura la réponse du Conseil Général.

9 / L'accueil périscolaire

Monsieur le président décrit le tableau comparatif des effectifs du périscolaire de 2010/2011 par rapport à 2009/2010 de septembre à février. Il explique que la baisse de fréquentation entraîne une augmentation supplémentaire des frais du Syndicat. Monsieur DELIGNIERES indique également que les règlements effectués par les parents ne couvriront pas l'augmentation des dépenses salariales. Madame COOLSAET indique que si le temps d'accueil était diminué, peut-être cela contribuerait-il à amoindrir les coûts, par exemple supprimer l'accueil du matin ? Monsieur le président indique que cela est difficile tant au niveau du personnel que pour les parents, il semble délicat de faire venir du personnel pour moins d'une heure !!! Madame COOLSAET indique qu'il faudrait peut-être voir avec les parents. Monsieur le président n'est pas contre et lui demande si elle peut s'en occuper. Le plus simple étant de faire un courrier type demandant les attentes des parents, le mieux serait de préparer ce courrier pour le retour des vacances de Pâques afin d'avoir les réponses pour fin mai et aviser pour la rentrée de septembre. Ce point sera donc à remettre à l'étude rapidement.

10 / Questions diverses

Monsieur le président demande si il y a des questions.

Madame COOLSAET informe l'ensemble du Conseil que suite au Conseil d'école qui a eut lieu la semaine dernière, il est demandé de faire une fiche type pour les heures de cantine et de périscolaire en cas de petits incidents, petits bobos etc.... car il semble nécessaire qu'il y ait un lien avec les parents dans ces cas là, comme cela est fait pour les heures où les enfants sont avec les enseignants. Monsieur le président est tout à fait d'accord, car il faut un lien avec les enseignants

et les parents pour un suivi régulier de l'enfant. Madame COOLSAET indique également qu'il est question aussi des aides aux enseignants et que la directrice n'est pas actuellement certaine d'avoir un remplaçant pour sa journée de décharge comme c'est actuellement le cas. En fait il serait nécessaire d'avoir une AVS pour l'école de Chauvry et une EVS pour Béthemont. Monsieur le président précise qu'il a déjà fait des démarches au nom du syndicat et avec Monsieur DELIGNIERES en tant que Maires en fin d'année 2010 et qu'avant de faire des demandes il faudrait connaître les réels besoins des enseignantes. Madame COOLSAET fait un rappel concernant le pont du mois de juin et demande si toutes les démarches auprès des fournisseurs ont été faites. Monsieur le président lui indique que tout a été fait en amont lors des demandes pour le mercredi qui était travaillé en récupération.

Monsieur SABOURAULT voudrait faire une proposition, et demande si dans les cantines il est possible de passer au BIO ? Monsieur le président l'informe que cela est du ressort des Mairies mais que quoi qu'il en soit pour sa part nous avons reçu un courrier début mars concernant ce point de la part de notre fournisseur actuel. En effet, il faut rappeler que l'objectif par le Grenelle de l'environnement est d'introduire 20 % de produit BIO dans les cantines scolaires à l'horizon 2012 et qu'il est nécessaire de trouver une solution. Aussi depuis début mars ces produits ont déjà été intégrés à hauteur de 5 %, à raison d'un produit une fois par semaine. Cependant il faut constater que l'achat des matières premières issues de l'agriculture biologique et « raisonnée » coûte entre 40 et 80 % plus chère que le produit classique, il n'est donc pas concevable d'intégrer ces produits sans aucune conséquence. Monsieur le président explique que ce mode alimentaire entraînera une augmentation des tarifs à hauteur de 7,5% pour 10% de bio. Il indique également que dans ce cas il faudra faire une mise en concurrence afin de trouver un équilibre afin de ne pas trop augmenter le prix des repas, cependant cela ne sera pas envisageable pour la rentrée de septembre, mais qu'il serait bien de commencer à réfléchir dès septembre au cahier des charges afin d'avoir la possibilité de faire les comparatifs et étudier les offres en décembre 2011 et de pouvoir être prêt pour la rentrée de septembre 2012.

Monsieur le président demande s'il y a d'autre question.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22 heures 20 minutes.